



# CATALOGUE DES FORMATIONS 2021



## AP Bat formation : Pour me former, je choisis la qualité !

L'ensemble des formateurs est qualifié 8711 et 8721, parmi les 1<sup>ers</sup> mesureurs autorisés en France : je bénéficie d'un retour d'expérience unique.

AP Bat Formation a un **ancrage nationale** et vous reçoit partout en France.



Mes formateurs réalisent pour moi **une veille réglementaire et technique constante** : je suis tenu informé en permanence des dernières évolutions.

J'accède à une assistance et une disponibilité plébiscitées par nos stagiaires : **notre but est de vous accompagner jusqu'à ce que vous soyez qualifiés.**

AP Bat est organisme de formation référencé au **DATA DOCK**. Vos formations peuvent donc être **financées par votre OPCA** !



Des formations **accessibles à distance** sur une plateforme dédiée : **Vous avancez à votre rythme** et bénéficiez de **classes virtuelles** avec le formateur ponctuant les séquences de formation.



## L'équipe des formateurs AP Bat : Des experts à votre service

La mesure est un vrai métier, tous les formateurs **AP Bat** sont des opérateurs **expérimentés** comptabilisant de **très nombreuses interventions sur tous types de bâtiments**, vous bénéficiez de retours d'expérience et de cas concrets.

**Rémi Pelini – AP Bat**

Ingénieur INSA  
Mesureur qualifié 8711 et 8721

**Jean Claude Leonardi – AP Bat**

Ingénieur SUPELEC  
Opérateur acoustique des bâtiments

**Jérôme Sibon – AP Bat**

Mesureur qualifié 8711 et 8721

**Martin MACINOT – AP Bat**

Opérateur qualifié 8711 et 8721

## INFILTROMETRIE – ETANCHEITE A L'AIR DES BATIMENTS DEVENIR OPERATEUR QUALIFIE QUALIBAT 8711

L'**infiltrométrie**, par le contrôle et la mesure de l'étanchéité à l'air du bâti, quantifie et aide à optimiser les fuites d'air au travers des parois de l'enveloppe d'un bâtiment. **Ce contrôle obligatoire pour les bâtiments RT2012** est primordial pour évaluer la bonne mise en œuvre des matériaux et traquer les fuites d'air responsables de près de 25% des pertes de calories dans un bâtiment. Afin de pouvoir réaliser des tests réglementaires de perméabilité à l'air dans le cadre des **constructions RT2012**, l'opérateur doit être **qualifié QUALIBAT 8711** (QUALIBAT : organisme de qualification et certification des entreprises de construction). Il doit pour cela déposer un dossier de demande de qualification auprès de QUALIBAT. La première étape à la démarche de qualification est la validation d'une formation **reconnue par le ministère en charge de la construction**.

PLANNING DE FORMATION	DENOMINATION		PROGRAMME	Validation des acquis obligatoire
JOUR 1	THEORIE	MODULE 1	Sensibilisation à l'infiltrométrie	Q.C.M théorique Examen de 1h30, 60 questions
JOUR 2		MODULE 2	Utilisation du matériel de mesure Réglementation, norme et guide d'application associé	
JOUR 3				
JOUR 4	PRATIQUE	Formation pratique	½ journée : constitution du dossier de demande de qualification et étude détaillée du rapport ½ journée : Démonstration d'un test de perméabilité à l'air réglementaire	
<b>Délai minimum obligatoire de 15 jours</b>				
APRES LA FORMATION	Réalisation d'un examen pratique par le stagiaire			
	Envoi d'un rapport de mesure à AP Bat pour validation Evaluation du rapport par AP Bat dans les 15 jours ouvrés			

Conformément à la charte de formation et les directives de la DHUP, la validation de la formation des opérateurs de mesure en infiltrométrie passe obligatoirement par le **suivi des 3 jours de modules théoriques** (modules 1 et 2), la **½ journée de démonstration d'un test de perméabilité à l'air réglementaire sur site**, ainsi que la **validation des acquis** (Q.C.M le 3<sup>ème</sup> jour, réalisation d'un test de perméabilité à l'air sur site à minima 15 jours après la formation théorique et pratique et examen d'un rapport de mesure conforme). La validation pratique peut par ailleurs être réalisée avec un examinateur partenaire AP Bat qualifié QUALIBAT 8711 **situé à proximité de chez vous**.

**La présente formation peut aussi être réalisée à distance pour la partie théorique avec l'accès à un extranet e-learning pour la partie théorique, vous permettant d'avancer à votre rythme. Ce format est constitué de séquences de cours ponctuées par une classe virtuelle avec le formateur.**



**Pour plus d'informations sur la démarche de qualification et l'inscription à une session de formation veuillez nous contacter au 04 92 02 97 05 ou sur [info@apbat.fr](mailto:info@apbat.fr)**



### **DESTINATION ET OBJECTIFS DU STAGE**

Destiné aux diagnostiqueurs immobiliers, opérateurs de mesure, contrôleurs techniques, bureaux d'études, professionnels du bâtiment.

#### **MODULE 1 (JOUR 1) :**

Rappels réglementaires : RT2012 et labels

Comprendre l'impact de l'étanchéité à l'air sur la performance énergétique et la qualité du bâti

Connaitre les moyens de contrôle de l'étanchéité à l'air des bâtiments

Les points sensibles et les solutions techniques en étanchéité à l'air : conception et mise en œuvre

Test de démonstration en centre de formation

#### **MODULE 2 (JOUR 2 et 3) :**

Découvrir les textes en vigueur à la mesure de l'étanchéité à l'air des bâtiments et le contenu du rapport

Savoir réaliser un test de perméabilité à l'air au moyen des appareils de mesure et analyser les résultats

#### **FORMATION PRATIQUE (JOUR 4) :**

Suivre un opérateur de mesure qualifié QUALIBAT sur un test complet de perméabilité à l'air.

Explorer les règles techniques relatives au processus et à la mesure de l'étanchéité à l'air des bâtiments dans le cadre de la délivrance de la qualification QUALIBAT. Etude du contenu du rapport de mesure.

#### **DUREE**

Selon modules choisis

#### **HORAIRES**

Les horaires sont : 9h00 – 12h30 et 14h00 – 18h30

#### **EFFECTIF FORME**

8 personnes maximum

#### **DATES ET LIEUX**

12 au 30 Avril à distance (e-learning)

07 au 24 Juin à distance (e-learning)

#### **INTERVENANTS**

Opérateurs AP Bat qualifiés QUALIBAT 8711

#### **MOYENS PEDAGOGIQUES**

Présentation en salle de projection

Disposition des matériels de mesure

#### **REFERENCE DE LA FORMATION**

Formule Essentielle : **OPE E**

Formule Autonome : **OPE A**

Formule e-learning : **OPE EL**

#### **DESCRIPTIF ET TARIFS DE LA FORMATION**

Formule **OPE Essentiel** à **1800 €HT** : Partie théorique (jours 1 à 3) + Formation pratique (jour 4) + Validation des acquis (QCM(s) + validation(s) pratique(s) et correction(s) du(des) rapport(s)). S'adresse aux personnes souhaitant réaliser le parcours complet menant à la qualification QUALIBAT 8711

Formule **OPE Autonome** à **1500 €HT** : Partie théorique à distance (jours 1 à 3) + Validation des acquis (QCM(s) + validation(s) pratique(s) et correction(s) du(des) rapport(s)). S'adresse aux personnes souhaitant réaliser le parcours complet menant à la qualification QUALIBAT 8711, mais pouvant justifier du suivi autonome de la formation pratique avec un opérateur autorisé QUALIBAT 8711

Formule **OPE E-Learning** à **1200 €HT** : Partie théorique à distance + Formation pratique (jour 4) en présentiel + Validation des acquis (QCM(s) en présentiel + validation(s) pratique(s) et correction(s) du(des) rapport(s)).



## CONTROLE DES SYSTEMES DE VENTILATION DEVENIR OPERATEUR QUALIFIE QUALIBAT 8721

### DIAGNOSTIC FONCTIONNEL PERMEABILITE A L'AIR DES RESEAUX AERAIQUES MESURE DES DEBITS ET PRESSIONS AUX TERMINAUX DE VENTILATION

La **Règlementation Thermique 2012** impose des bâtiments étanches à l'air et économes en énergie. Les matériaux, leurs techniques de mise en œuvre ainsi que la technologie des équipements climatiques ont considérablement évolué.

Les **systèmes de ventilation ou de conditionnement d'air** de ces constructions sont de plus en plus performants et le **contrôle de leur bon fonctionnement** devient incontournable pour garantir une qualité de l'air optimale, réduire les déperditions par renouvellement d'air et éviter des surconsommations par les ventilateurs.

A terme, dans l'existant comme dans le neuf, **les contrôles des réseaux aérauliques vont se généraliser et s'accroître fortement, permettant de garantir un renouvellement d'air suffisant et maîtrisé. Ces contrôles sont des éléments indissociables d'une qualité de l'air intérieur optimale dans les bâtiments.**

Les **labels de performance énergétique** préfigurent par ailleurs cette avance en rendant obligatoire ces contrôles.

Cette formation est consacrée à cette thématique, axée sur l'application de **méthodes simples de diagnostics des installations** (Protocole PROMEVENT), des **mesures de perméabilité à l'air des réseaux** et des **débits aux terminaux de ventilation**.

effinergie<sup>+</sup>



A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'aborder les **diagnostics des installations de ventilation**, et de faire le constat d'un dysfonctionnement le cas échéant, par la bonne application des textes existants (normes et guides méthodologiques). L'objectif est de préparer à la **qualification « QUALIBAT 8721 » des opérateurs de mesure de la perméabilité à l'air des réseaux aérauliques**.

**La présente formation peut aussi être réalisée à distance pour la partie théorique avec l'accès à un extranet e-learning pour la partie théorique, vous permettant d'avancer à votre rythme. Ce format est constitué de séquences de cours ponctuées par une classe virtuelle avec le formateur.**



#### DESTINATION ET OBJECTIFS DU STAGE

Formation destinée aux diagnostiqueurs immobiliers, bureaux d'études, opérateurs de mesures, entreprise de génie climatique

Comprendre et appliquer les méthodologies de mesure des débits aux terminaux de ventilation.  
Aborder les méthodologies de mesure des débits dans les conduits de ventilation.

#### PREREQUIS

Il est demandé de se munir de la norme FD E51-767 « Mesures d'étanchéité à l'air des réseaux » dans sa version à jour (afnor.org), ainsi que le protocole Promevent (téléchargeable sur le site [rt.batiment.fr](http://rt.batiment.fr)).



PLANNING DE FORMATION	PROGRAMME	Validation des acquis obligatoire
JOUR 1	Diagnostic fonctionnel des installations de ventilation	Q.C.M théorique Examen de 1h30, 60 questions
JOUR 2	Mesure des débits et des pressions aux terminaux de ventilation	
JOUR 3	Perméabilité à l'air des réseaux de ventilation	
JOUR 4		
<b>Délai minimum obligatoire de 15 jours</b>		
APRES LA FORMATION	Réalisation d'un examen pratique par le stagiaire	
	Envoi d'un rapport de mesure à AP Bat pour validation Evaluation du rapport par AP Bat dans les 15 jours ouvrés	

### JOUR 1

Généralités : L'opérateur de mesure qualifié QUALIBAT 8721  
Les systèmes de ventilation et les débits de ventilation / Base de l'aéraulique  
Diagnostiques des systèmes de ventilation et protocole PROMEVENT

### JOUR 2

Le protocole PROMEVENT (suite)  
Mesures fonctionnelles aux bouches  
Présentation d'un rapport de vérifications et de mesures fonctionnelles

### JOUR 3

Perméabilité à l'air des réseaux aérauliques  
Préparation du test sur site  
Le test de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques: conditionnement, installation, mesure, fuites d'air

### JOUR 4

Travaux pratiques  
Le rapport d'essai / présentation du logiciel INFILTREA Aéro / Le dossier QUALIBAT 8721  
QCM de validation théorique

### Validation de la formation :

- **Suivi des 4 jours de modules théoriques**
- Passage du Q.C.M le 4<sup>ème</sup> jour
- Examen pratique par réalisation d'un test de perméabilité à l'air des réseaux sur site, à **minima 15 jours après la formation théorique**
- **Examen d'un rapport de mesure** conforme.

La validation pratique peut par ailleurs être réalisée avec un examinateur partenaire AP Bat qualifié QUALIBAT 8721 **situé à proximité de chez vous.**

**Pour plus d'informations sur la démarche de qualification et l'inscription à une session de formation veuillez nous contacter au 04 92 02 97 05 ou sur [info@apbat.fr](mailto:info@apbat.fr)**



#### **DUREE**

4 jours – 28h

#### **HORAIRES**

Les horaires sont : 9h00 – 12h30 et 14h00 – 17h30

#### **EFFECTIF FORME**

8 personnes maximum

#### **INTERVENANTS**

Rémi PELINI – Gérant AP Bat – Opérateur qualifié QUALIBAT 8721 et ingénieur thermicien R&D

#### **DATES ET LIEUX**

24/05 au 17/06/2021 à distance (e-learning)

06 au 09/07/2021 à Aix-en-Provence

#### **MOYENS PEDAGOGIQUES**

Présentation en salle de projection

Mise à disposition et présentation de composants d'installations de ventilation (entrée d'air auto et hygro réglable, bouche fixe, auto et hygro réglable).

Mise à disposition, présentation et utilisation par les stagiaires du matériel de mesure sur plateforme réseaux dédiée, outils de conditionnement des réseaux, instruments de localisation des fuites d'air et nécessaires de chantier.

Mise à disposition, présentation et utilisation des matériels de mesure des débits aux terminaux de ventilation.

Proposition et lecture d'un rapport de mesure type conforme aux exigences de QUALIBAT

#### **REFERENCE DE LA FORMATION**

Formule Essentielle : **CSV E**

Formule e-learning : **CSV EL**

#### **DESCRIPTIF ET TARIFS DE LA FORMATION**

Formule **CSV Essentiel** à **1800 €HT** : Parties théorique et pratique (jours 1 à 4) + Validation des acquis (QCM(s) + validation(s) pratique(s) et correction(s) du(des) rapport(s)). S'adresse aux personnes souhaitant réaliser le parcours complet menant à la qualification QUALIBAT 8721

Formule **CSV E-Learning** à **1200 €HT** : Partie théorique à distance (jours 1 à 3) + Formation pratique en présentiel + Validation des acquis (QCM(s) en présentiel + validation(s) pratique(s) et correction(s) du(des) rapport(s)). S'adresse aux personnes souhaitant réaliser le parcours complet menant à la qualification QUALIBAT 8721



## MESURES ACOUSTIQUES DU BATIMENT

Pour les programmes de logements neufs, dont le permis de construire est déposé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le maître d'ouvrage doit fournir à l'autorité qui a délivré le permis de construire **une attestation acoustique**. Celle-ci valide la prise en compte de la réglementation acoustique à l'achèvement des travaux. Elle doit être jointe à la déclaration d'achèvement des travaux selon l'article R462-4-2 du code de l'urbanisme. La délivrance de l'attestation acoustique nécessite d'appréhender les contraintes normatives correspondantes. Elle intervient après la mise en place d'un suivi lors de la construction des logements et la réalisation de mesures acoustiques in situ à l'achèvement des travaux.

**La maîtrise du contexte normatif, de l'appareillage nécessaire et de l'interprétation des résultats obtenus nécessite une formation dédiée, spécifique au domaine de la construction et du bâtiment.**

**La présente formation peut aussi être réalisée à distance pour la partie théorique avec l'accès à un extranet e-learning pour la partie théorique, vous permettant d'avancer à votre rythme. Ce format est constitué de séquences de cours ponctuées par une classe virtuelle avec le formateur.**



### DESTINATION ET OBJECTIFS DU STAGE

Formation destinée aux contrôleurs, opérateurs, et toute personne intervenant dans la réception et le contrôle en bâtiment. Suivant la réglementation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et de l'arrêté du 27 novembre 2012 sur les contrôles acoustiques, la formation permet aux stagiaires d'acquérir les connaissances et savoir-faire suivants :

- Se familiariser avec les notions de base sur l'acoustique et le vocabulaire des bâtiments.
- Appréhender les contraintes normatives, et leur guide d'application.
- Identifier les différentes mesures à réaliser: mesures d'isolement au bruit aérien, d'isolement au bruit aérien extérieur, d'impact et des niveaux sonores dus aux équipements techniques individuels et collectifs.
- Réaliser toutes les mesures concernées par l'arrêté du 27 novembre 2012.
- Analyser les résultats des mesures afin de réaliser **le rapport de synthèse détaillé des mesures dans le cadre de l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique.**

#### DUREE

3 jours – 21h au format présentiel  
1 mois au format e-learning

#### HORAIRES

Les horaires sont : 9h00 – 12h30 et 14h00 – 17h30

#### EFFECTIF FORME

12 personnes maximum  
6 personnes en format e-learning

#### TARIF

**1400 € HT** au format présentiel  
**1200 € HT** au format e-learning

#### INTERVENANTS

Jean-Claude LEONARDI - Ingénieur technique

#### DATES ET LIEUX

07 au 31 Mai 2021 à distance (e-learning)

#### MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation en salle de projection et manipulation du matériel en présentiel. Accès à une plateforme de formation à distance (vidéos, réunions virtuelles, quizz et supports de cours)

#### REFERENCE DE LA FORMATION

Format présentiel : **ACOU**  
Format e-learning : **ACOU EL**





## BULLETIN D'INSCRIPTION

### PARTICIPANT :

Société..... Siret .....

Nom..... Prénom.....

Fonction.....Activité(s).....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél..... Mail (*obligatoire*) .....

### CONTACT ADMINISTRATIF / RESPONSABLE FORMATION :

Nom.....Tél.....Mail.....

Adresse de facturation.....

### VOUS FAITES FINANCER VOTRE FORMATION ? CONTACT OPCA :

Nom.....Tél.....Mail.....

Adresse .....

### Je souhaite m'inscrire aux formations suivantes :

Nom : .....

Dates : .....

Montant (€ TTC) .....

L'inscription ne sera validée qu'à réception d'un acompte de 30% (chèque d'acompte encaissé uniquement 10 jours avant la formation). Le stagiaire est responsable de la vérification des prérequis éventuels que ce soit pour la formation ou pour la qualification ou certification à laquelle la formation ouvre droit. Les conventions de formation sont envoyées par email au minimum un mois avant le début de la formation.

#### En cas de dédit :

- 15 à 30 jours calendaires avant la date choisie : 30% du montant de la formation sera dû à AP Bat
- 5 à 14 jours calendaires avant la date choisie : 50% du montant de la formation sera dû à AP Bat
- Moins de 5 jours calendaires avant la date choisie : 75% du montant de la formation sera dû à AP Bat. En cas d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, AP Bat retiendra le coût total de la formation.

Les chèques de règlement sont à libeller à l'ordre de AP Bat et à adresser à AP Bat 753, avenue de la Colle – Les Hameaux du Soleil – Le Renoir 06270 Villeneuve-Loubet. Pour les inscriptions, veuillez nous contacter au 04 92 02 97 05 et nous retourner ce formulaire dûment rempli par email à l'adresse [info@apbat.fr](mailto:info@apbat.fr) s'il vous plait.

Date :

Cachet :

Signature :



## NOUS CONTACTER

**N'hésitez pas à nous joindre, nous vous accueillons avec grand plaisir !**

Par téléphone : **04 92 02 97 05**

Par mail : **info@apbat.fr**

Notre site internet : **www.apbat.fr**

**Agence Azur :**

**753, route de la Colle**

**Les Hameaux du soleil - Le Renoir**

**06270 Villeneuve-Loubet**

